

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports Question n°180

Jeunesse et Sports

REF : DJS2012018

Signataire : ML/SA

Séance du Conseil Municipal du 28/06/2012

RAPPORTEUR : Benoît LOGRE

OBJET : Convention de financement du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis

EXPOSE :

Le dossier déposé par la Commune dans le cadre du Réaap pour prévoir la mise en œuvre d'actions nouvelles spécifiques en vue de soutenir la fonction parentale et de faciliter les relations « parents-enfants » a reçu un avis favorable du Comité de financement du Réaap, par décision du 20 Mars 2012 .

La Caisse d'allocations familiales a ainsi attribué à la commune un financement au titre du dispositif « Réaap », sous forme d'une subvention.

Les modalités d'attribution de ce soutien financier notamment la transmission d'un bilan d'activité sont précisées dans la présente convention qui fixe l'aide financière à 2 500€.

Ce financement constitue une aide à la mise en place d'actions visant à soutenir les familles dans l'exercice de leur rôle parental, à rompre l'isolement des parents, en favorisant les initiatives permettant des rencontres/échanges et partages d'expériences, à valoriser les compétences des parents, mais également à favoriser la mise en réseau de tous les acteurs qui contribuent à ces initiatives.

La subvention sera réglée en un seul versement dès réception de ladite convention signée par les deux parties.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la présente convention.

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports**Jeunesse et Sports****REF : DJS2012018****Signataire : ML/SA****OBJET : Convention de financement du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis****LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le dossier déposé par la Commune, dans le cadre du Réaap pour la mise en place d'actions visant à soutenir les familles dans l'exercice de leur rôle parental,

Vu la décision du 20 Mars 2012 du Comité de financement du dispositif « Réaap », la Caisse d'Allocations Familiales de Seine Saint Denis attribuant à la Commune un financement,

Vu le projet de convention fixant le montant de cette subvention et ses modalités d'attribution,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :**AUTORISE** le Maire à signer la convention de financement des projets du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (Réaap) avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine Saint Denis**DIT QUE** : le financement alloué par la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 2500€ sera inscrit au budget communal sur l'imputation suivante :

service	chapitre	article	fonction	code dispositif
400	74	7478	63	REAAP

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 06/07/2012

Publié le : 03/07/2012

Certifié exécutoire le : 06/07/2012

Pour le Maire
L'Adjoint délégué

